

Politique de santé

La psychiatrie publique interpelle le nouveau ministre sur l'urgence de la situation



Publié le 01/08/23 - 17h26

Une nouvelle alerte est donnée par les acteurs de la psychiatrie publique, à l'occasion de l'entrée en fonction du nouveau ministre de la Santé Aurélien Rousseau. La situation devient "intenable" dans de nombreux territoires, préviennent-ils.

La psychiatrie publique est "*un chantier urgent*", alertent *via* un communiqué le 21 juillet les représentants* de directeurs d'établissement, de praticiens hospitaliers et d'usagers et de leurs proches, à l'occasion de la prise de fonction du nouveau ministre de la Santé et de la Prévention Aurélien Rousseau. "*La situation actuelle devient de plus en plus intenable dans de nombreux territoires*", avertissent-ils, exemples à l'appui, alors que les signaux d'alarme continuent régulièrement de s'allumer dans les régions. L'offre psychiatrique pourrait même totalement disparaître de certaines zones en France, insistent-ils, appelant le ministre à prendre des "*mesures urgentes et concrètes*" et à ouvrir des perspectives pour ce champ essentiel de la santé (lire aussi notre [analyse](#)).

Difficultés majeures pour un quart des CH

Les signataires de l'interpellation prennent le temps de rappeler les difficultés spécifiques de la discipline. Ils relèvent par exemple que pour le précédent ministre de la Santé, François Braun, la situation en psychiatrie "*n'était pas pire que pour d'autres spécialités*". Pourtant, "*contrairement à d'autres disciplines où une offre libérale et/ou privée peut venir en appui [du secteur public], il n'en est pas de même pour l'offre de soins soutenue par la psychiatrie publique*", expliquent-ils. En effet, l'offre ambulatoire "*qui s'est développée dans le cadre de la [sectorisation], n'a pas son équivalent dans d'autres disciplines*" et l'offre hospitalière est "*aujourd'hui très majoritairement soutenue par l'hôpital public ce qui n'est pas le cas dans la plupart des autres disciplines*".

Fait notable aujourd'hui, soulignent-ils, "*plus aucun champ de la psychiatrie n'est épargné*". Enfants, adolescents, jeunes adultes, adultes et personnes âgées sont confrontés à "*des délais de prise en charge incompatibles avec des soins de qualité*" (lire nos articles [ici](#) et [là](#)). Citant une enquête menée par la FHF en juin dernier, les signataires signalent qu'un quart des établissements autorisés en psychiatrie déclarent être en très grande difficulté pour maintenir leur offre de soins. Ce qui "*risque de se traduire par la disparition, dans des territoires pouvant aller jusqu'à un département, de toute offre de soins psychiatrique qu'elle soit hospitalière ou ambulatoire*", alertent les représentants. Ils insistent sur le fait que cette perspective devrait être "*particulièrement inquiétante*" pour les pouvoirs publics et prennent en exemple l'actualité dans la région Pays de la Loire.

Des territoires sous haute tension

Alors que l'ARS Pays de la Loire a annoncé début juillet le lancement d'un plan d'urgence avec des mesures pour sécuriser les prises en charge en psychiatrie et attirer davantage de professionnels (lire notre [article](#)), la situation

semble être de plus en plus tendue. Ainsi, dans une tribune datée du 28 juillet et transmise à *Hospimedia*, les médecins psychiatres, médecins généralistes et pharmaciens de l'établissement public de santé mentale (EPSM) de la Sarthe évoquent une "situation dramatique". La pénurie médicale est "aujourd'hui à un niveau extrême, mettant en péril l'ensemble de nos dispositifs de soins, tant hospitaliers qu'ambulatoires", écrivent-ils, et l'établissement "n'est plus à ce jour en mesure d'assurer correctement ses missions auprès des patients en besoin de soins psychiques". Cette situation, "extrêmement grave", va continuer à s'aggraver, poursuivent les praticiens, qui demandent "de toute urgence" de l'aide auprès de l'ARS, du ministère de la Santé et plus largement du Gouvernement et réclament "des solutions pérennes".

Dans d'autres territoires, des atteintes à l'offre de soins continuent régulièrement d'être signalées. Par exemple, sans que cette liste soit exhaustive, a été annoncée en juin la fermeture provisoire d'une unité de psychiatrie dédiée aux 16-25 ans de l'EPSM de l'agglomération lilloise (Nord), par manque d'infirmiers (lire notre [article](#)). La réouverture d'une unité de psychiatrie s'opère à Brignoles (Var) mais sans ses lits d'hospitalisation complète. À Marseille (Bouches-du-Rhône), le syndicat Sud alerte de nouveau sur les réorganisations de soins et fermetures "temporaires" ou pérennes d'unités, où le manque d'effectifs est aggravé par des conditions de travail marquées par l'insécurité. Il demande notamment, dans un courrier adressé le 27 juillet au nouveau ministre, une "prime pour travail en territoire difficile" et plus largement "les moyens [...] de prendre en charge et soigner dignement" les personnes atteintes de troubles psychiques.

* Les organisations signataires de l'alerte sont les suivantes : Association des établissements du service public de santé mentale (Adesm) ; Association nationale des psychiatres présidents et vice-présidents de commissions médicales d'établissement (CME) de centres hospitaliers (ANPCME) ; Conférence nationale des présidents de CME de CH spécialisés ; Fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie (Fnapsy) ; Intersyndicale de la défense de la psychiatrie publique (Idepp) ; Syndicat des psychiatres d'exercice public (Spep) ; Syndicat des psychiatres des hôpitaux (SPH) ; Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (Unafam) ; Union syndicale de la psychiatrie (USP).

Liens et documents associés

- La tribune [PDF]

Caroline Cordier

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou **contactez nous** au
03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>